

CE LIVRET TOUJOURS
À PORTÉE DE MAIN ?
CHARGEZ L'APPLI



MON MÉDIPÔLE NC

LE LIVRET ET L'APPLI
D'INFORMATION
DES PATIENTS DU CHT

CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL
GASTON-BOURRET
NOUVELLE-CALÉDONIE



UNE SOCIÉTÉ QUI S'ADAPTE À VOS BESOINS ET DISPOSE D'UNE FLOTTE DE 50 VÉHICULES



La société AZUR EXPRESS, reconnue dans le transport sanitaire et routier des personnes depuis 2012, s'étend aujourd'hui dans le service d'aide à domicile. En effet, cette société de plus de 40 personnes s'est diversifiée pour être plus proche des besoins des patients et apporte un service personnalisé 7 jours/7 et 24 heures/24.



Souvent, les personnes dépendantes ont besoin de se déplacer, d'aller récupérer les médicaments, de faire leurs courses ou tout simplement ont besoin d'une aide à domicile ; c'est pour toutes ces raisons qu'il était nécessaire de développer ce secteur d'activité avec du personnel professionnel et qualifié.

LA DIRECTION



→ POUR TOUT CONTACT

AZUR EXPRESS

BP 2822 - 98846 Nouméa

☎ 46 01 01

✉ azurexpress.nc@gmail.com

NOUMÉA EXPRESS

BP 206 - 98845 Nouméa cedex

☎ 24 44 44

✉ noumea.express@gmail.com



LA SOCIÉTÉ EST CONVENTIONNÉE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE VIE DES PATIENTS,
LE TRANSPORT SPÉCIALISÉ EN VSL OU AMBULANCES ET LE TRP.



Vous venez d'être admis(e) ou vous allez être prochainement hospitalisé(e) au Médipôle. Nous vous remercions de votre confiance. Le personnel du CHT est à votre écoute et à votre service, pour que votre séjour, votre prise en charge et votre rétablissement se déroulent dans les meilleures conditions possible.

Situé au cœur du pôle résidentiel et d'activité à Koutio (Dumbéa-sur-mer), facile d'accès par la Savexpress et l'échangeur des Érudits, le Médipôle regroupe tous les services médicaux, logistiques et administratifs sur un même site pour optimiser et faciliter votre prise en charge.

Ce livret d'accueil, que nous vous conseillons vivement de conserver, a été réalisé spécialement pour vous. Il permet d'accéder facilement aux informations utiles sur les aspects pratiques de votre hébergement, les soins, les règles de vie à respecter au sein de l'établissement ou encore vos droits. Il est dorénavant disponible via une appli sur votre smartphone : n'hésitez pas à la télécharger et restez connecté !

L'amélioration continue de l'accueil, de la prise en charge, des soins et des services est au cœur de nos préoccupations pour vous garantir une prestation de qualité afin de répondre au mieux à vos besoins et vos attentes. Aussi, nous vous remercions de consacrer quelques instants pour compléter, au terme de votre séjour, le questionnaire de sortie téléchargeable sur notre site cht.nc (ou sur l'appli) et le remettre au personnel soignant. Vos remarques et suggestions nous permettront de mettre en place des actions pour améliorer nos différentes prestations.

Nous vous souhaitons un bon séjour et un prompt rétablissement.

Dominique Cheveau
Directeur du CHT Gaston-Bourret

MON MÉDIPÔLE NC
Le livret et l'appli d'information des patients du CHT
Contenu actualisé au 1^{er} janvier 2019

Direction de la publication :
Dominique Cheveau

Coordination rédactionnelle - création maquette - réalisation :
Agence On En Parle !

Impression :
ARTYPO - Nouméa, à 20 000 exemplaires

Crédit photos :
CHT, On En Parle, Theo Rouby,
Éric Dell'Erba.

Régie publicitaire :
onenparle@onenparle.nc
Tél.: (+687) 23 23 80
Fax: (+687) 23 23 90



otipole

SOMMAIRE

04 LE MÉDIPÔLE
DE KOUTIO
VOUS ACCUEILLE

12 VOTRE
ADMISSION

17 VOTRE
INSTALLATION

21 VOTRE
SÉJOUR

29 VOTRE
SORTIE

32 PROCHES
DE VOUS

41 LA
MATERNITÉ

50 LA CHARTE
DU PATIENT
HOSPITALISÉ

AVOIR TOUJOURS CE LIVRET
À PORTÉE DE MAIN ?



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !
MONMEDIPOLE.NC



LE MÉDIPÔLE DE KOUTIO VOUS ACCUEILLE

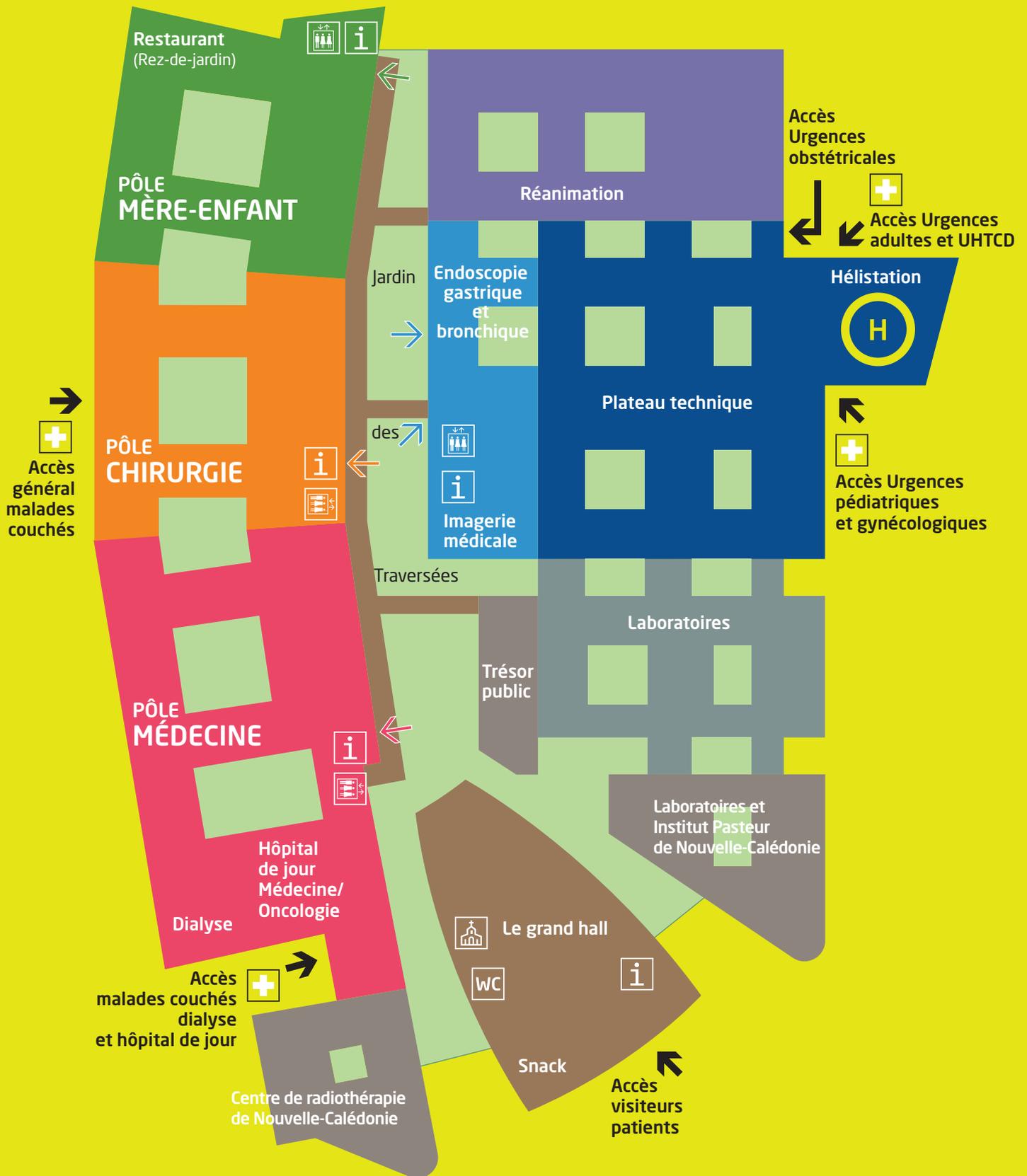
AU MÉDIPÔLE, VOUS BÉNÉFICIEZ :

- Du professionnalisme et de l'expérience de plus de 2 000 personnes mobilisées pour faciliter votre séjour.
- Du premier établissement public de Nouvelle-Calédonie (non industriel) à avoir obtenu le label HQE (haute qualité environnementale), bénéficiant de technologies modernes.
- D'un site unique qui regroupe un plateau technique (chirurgie, soins intensifs, réanimation...) et trois pôles : Médecine, Chirurgie et Mère-Enfant.
- Des seuls services de Réanimation et de Soins intensifs du territoire, équipés de dispositifs de surveillance centralisés pour un encadrement optimal et sécurisé du patient.
- D'équipements médicaux de pointe : 1 halle opératoire de 4 tables dédiées à la chirurgie orthopédique, 8 salles de bloc opératoire, une IRM, deux scanners très performants et 2 salles d'imagerie vasculaire et cardiologique.
- De 70 % de chambres individuelles, chaque chambre étant équipée d'écrans multimédia individuels.
- De la proximité d'autres structures (Centre de soins de suite et de réadaptation, Centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie, cabinets de professionnels de santé libéraux...) pour la continuité des soins et une meilleure prise en charge.
- D'une sécurité médicale assurée 24 h/24, grâce au service des Urgences accueillant les patients les plus graves de brousse et des îles. L'hélicoptère permet des transports sanitaires sur tout le territoire, de jour comme de nuit...
- Du seul service de Néonatalogie de Nouvelle-Calédonie qui accueille tous les nouveau-nés à terme ou prématurés nécessitant des soins dès la naissance.
- De l'engagement dans une démarche de qualité et d'amélioration continue, validée par la certification du CHT par la Haute autorité de santé (HAS).
- D'un environnement adapté : nombreux espaces verts, actions culturelles (expositions d'œuvres d'artistes locaux, programme d'animations...).

AU SERVICE
DES SOIGNANTS
ET DE LEURS
PATIENTS
QUAND IL Y A
URGENCE!



Société calédonienne de transport aérien depuis 1979,
disposant d'une flotte de sept hélicoptères,
dont deux EC 135 spécialement dédiés au service médical d'urgence par hélicoptère (SMUH).
130, rue Roger-Gervolino - BP16694 - 98804 Nouméa Cedex - (687) 25 39 49

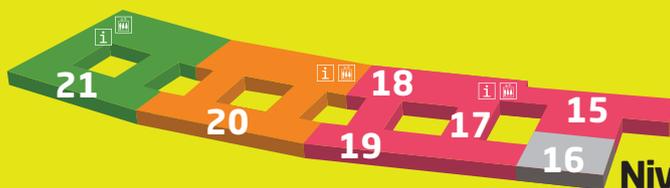


Rez-de-parvis

- 4 Consultations Gynéco / Obstétrique
- 5 Consultations Pédiatrie / Néonatalogie
- 13 Grossesses hauts risques
- 14 Maternité - Suites de couches
- 21 Pédiatrie
- 3 Consultations Chirurgie
- 11 Chirurgie viscérale
- 12 Chirurgie polyvalente :
ORL / Ophtalmologie / Gynécologie
- 20 Chirurgie orthopédique
- 1 Hôpital de jour Médecine / Oncologie
- 2 Consultations Médecine
- 6 Néphrologie / Dialyse
- 7 Neurologie
- 8 Diabétologie / Endocrinologie
- 9 Cardiologie
- 10 Hôpital de semaine Cardiologie-Neurologie
- 15 Oncologie et soins palliatifs (HC + HDS)*
- 17 Hépto-Gastro-Entérologie (HC + HDS)*
- 18 Service de Médecine Polyvalente d'Urgence
- 19 Gériatrie
- 22 Médecine interne infectiologie et hématologie
- 23 Réserves missions et épidémies
- 24 Médecine polyvalente à orientation pneumologie
- 16 Lits pré-sortants (ouverture mars 2019)



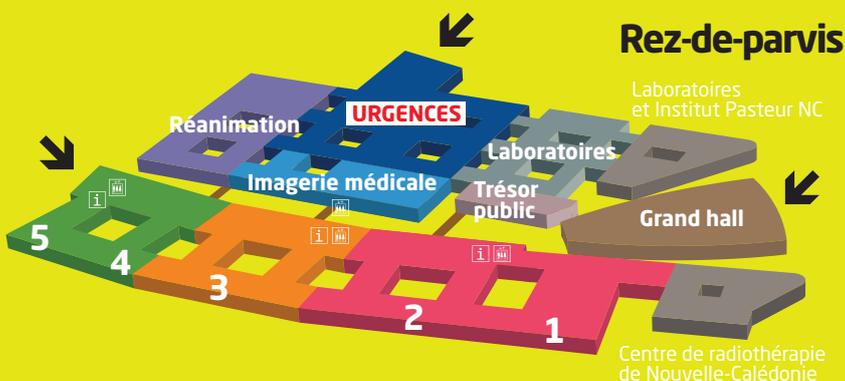
Niveau 3



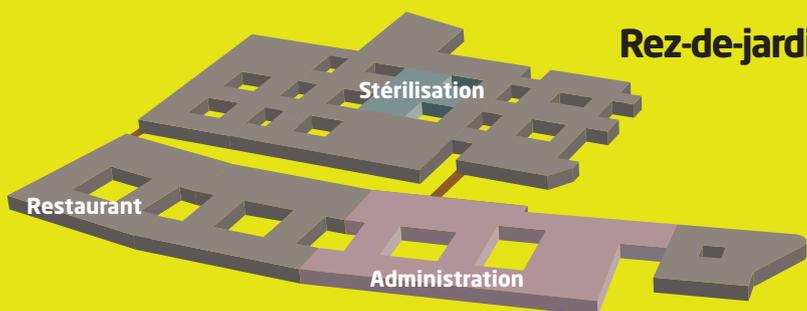
Niveau 2



Niveau 1



Rez-de-parvis



Rez-de-jardin

* HC : Hospitalisation complète
HDS : Hôpital de semaine



INFOS PRATIQUES

Le CHT Gaston-Bourret

110 boulevard Joseph-Wamytan - BP J5

98849 Nouméa Cedex

Tél. : 20 80 00 - Fax : 20 90 01

info@cht.nc - www.cht.nc

Ouverture : de 6 h à 20 h tous les jours

Visites : de 6 h à 7 h 30 & de 12 h à 20 h tous les jours
(sauf Réanimation, Néonatalogie, Pédiatrie et Soins palliatifs, ouverts 24 h/24 aux familles)

Consultations : de 7 h 30 à 17 h du lundi au vendredi

Imagerie médicale : de 7 h 30 à 17 h du lundi au vendredi

UN ACCUEIL À LA POINTE

Un point d'information est situé dans le grand hall : les hôtesse d'accueil sont à votre disposition pour vous renseigner et vous diriger vers le bon service. Chaque pôle - Médecine, Chirurgie, Mère-Enfant - dispose de son propre accueil téléphonique, administratif et encaissement pour simplifier vos démarches. Des bornes d'information équipées d'écran tactile facilitent vos déplacements.

Les horaires

Dans le grand hall : de 6 h à 20 h tous les jours

Dans les pôles Médecine, Chirurgie et Mère-Enfant : de 6 h à 18 h du lundi au vendredi

LES NUMÉROS D'URGENCE

- > **SAMU-SOS Médecins** : composez le 15
- > **Accouchement** : appelez le 20 80 00 et demandez la sage-femme de garde en salle de naissance (bloc obstétrical)

VENIR AU MÉDIPÔLE



Venir en voiture

L'accès au CHT se fait par la Savexpress au niveau de Dumbéa-sur-mer, sortie à l'échangeur des Érudits. Une fois sur le site, la signalétique vous dirige soit vers le parking visiteurs, soit vers le dépose-minute, soit vers le service des Urgences.

Venir en taxi

Quatre places sont réservées pour arriver ou repartir en taxi.

- Taxis de Dumbéa : www.ville-dumbea.nc
- Taxis de la ville de Nouméa : Tél. 28 35 12
- Taxis du Mont-Dore : www.mont-dore.nc
- Taxis de Païta : www.païta.nc

Venir en bus

Réseau suburbain Carsud

- Ligne M : Nouméa Desmazures <-> Médipôle - Fréquence : 45 min - tous les jours
- Ligne LINK : Nouméa Desmazures <-> Médipôle - Fréquence : de 15 min en heure de pointe à 1 h en heure creuse
- Ligne E : Les Fougères Mont-Dore <-> Médipôle - Fréquence : de 25 min en heure de pointe à 40 min en heure creuse

Plus d'informations :

Carsud : Tél. 43 73 85 / 43 73 73

info@carsud.nc - carsud.nc

COURANT 2019, LE NÉOBUS DESSERVIRA LE MÉDIPÔLE : STATION DEVANT LE GRAND HALL D'ACCUEIL.



AMBULANCES

COMPÉTENCE - EXACTITUDE - COURTOISIE

ASSU - AMBULANCES CONNECTÉES - VSPMR - VSL

13, rue du Cdt-Rivière - Trianon

BP 1872 - 98845 Nouméa

Tél. : 25 27 27 - Mob : 78 47 36 - Fax : 25 20 76

ambul.stjacques@canl.nc - www.ambulancesaintjacques.nc

LES SERVICES MÉDICAUX DU CHT

SERVICE	CHEF DE SERVICE	TÉLÉPHONE
Anesthésie	Dr Yves Ryckwaert	réanimations 20 82 05 / soins continus 20 85 30
Cardiologie	Dr Olivier Axler	consultations 20 81 01 / hospitalisations 20 81 11
Chirurgie orthopédique et traumatologique	Dr François Jourdel	consultations 20 82 01 / hospitalisations 20 82 11
Chirurgie viscérale	Dr Hervé Guégan	consultations 20 82 02 / hospitalisations 20 82 12
Département d'Information médicale	Dr Shirley Gervolino	secrétariat 20 95 81
Dispositif d'action médicosociale précoce (Dampsp)	Dr Isabelle Missotte	secrétariat 20 94 30
Endocrinologie Diabétologie	Dr Isabelle Descamps	consultations 20 81 05 / hospitalisations 20 81 12
Équipe mobile d'accompagnement et de soins palliatifs (EMASP)	Dr Chantal Barbe	20 80 00
Hépto-Gastro-Entérologie	Dr Laurent Azière	consultations 20 81 03 / hospitalisations 20 81 21
Gynécologie-Obstétrique	Dr Érick Camus	consultations 20 83 02 / hospitalisations 20 83 11
Imagerie médicale	Dr Hala Jenoudet	secrétariat 20 85 20
Laboratoire d'Anatomie et Cytologie pathologiques	Dr Didier Monchy	secrétariat 20 85 04
Laboratoire de Biologie médicale	Dr Erwan Choblet	secrétariat 20 85 01
Médecine interne & Infectiologie	Dr Cécile Cazorla	consultations 20 81 04 / hospitalisations 20 81 32
Médecine polyvalente d'urgence	Dr Pascale Rouhaud-Bruzzi	secrétariat 20 81 23
Néonatalogie	Dr Marie-Ève Moulies	consultations 20 83 04 / soins intensifs 20 85 90
Néphrologie-Hémodialyse	Dr Nicolas Quirin	consultations 20 84 11
Neurologie	Dr Olivier Simon	consultations 20 81 06 / hospitalisations 20 81 13
Oncologie et Soins palliatifs	Dr Chantal Barbe	secrétariat 20 84 02
Ophthalmologie	Dr Matthieu Randon	consultations 20 82 03 / hospitalisations 20 82 23
ORL et Stomatologie	Dr Jean-François Hervé	consultations 20 82 04
Pédiatrie et Urgences pédiatriques	Dr Isabelle Missotte	consultations 20 83 03 / hospitalisations 20 83 21 et 20 83 22
Pharmacie	Dr Valérie Guillemain	secrétariat 20 96 00
Réanimation	Dr Emmanuel Couadau	réanimations 20 82 05 / soins continus 20 85 30
SAMU / SMUR / UHCD	Dr Gérald Pochard	secrétariat 20 88 00 / 20 84 99 / 20 85 40
Transfusion sanguine	Dr Frédéric Touzain	secrétariat 20 85 03
Unité d'Évaluation et de traitement de la douleur	Dr Luc Brun	secrétariat 20 81 08

POUR ÊTRE INFORMÉ DES
ÉVENTUELS CHANGEMENTS
CHARGEZ L'APPLI



 AUSSI PRÉSENTS SUR LE SITE DU MÉDIPÔLE

LE CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ ALBERT-BOUSQUET

- > Les ados hospitalisés au Médipôle, quel que soit le motif, peuvent présenter des syndromes dépressifs, des pathologies psychosomatiques... Ils sont alors suivis à la fois par les équipes du service Pédiatrie du CHT et du Centre d'accueil des ados (Casado) du CHS Albert-Bousquet et peuvent bénéficier ensuite d'un suivi ambulatoire.
- > Les Urgences abritent une antenne « Urgences psychiatriques » avec des personnels du service de Psychiatrie générale du CHS. Cette antenne évalue et oriente si besoin les patients en cas de crises d'angoisse, tentatives de suicide, troubles psychiatriques... décelés lors de l'arrivée aux Urgences. L'équipe assure également, sur demande des médecins du CHT, un suivi psychiatrique des patients hospitalisés.

Présence d'un médecin :

- > de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, du lundi au vendredi
 - > de 8 h 30 à 11 h 30, les samedis et dimanches
- La nuit, en cas de nécessité, le CHT peut contacter le médecin d'astreinte au CHS

Présence des infirmières :

- > de 8 h à 17 h 30 du lundi au vendredi

LE CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION (CSSR)

Horaires : de 13 h à 19 h 30 du lundi au vendredi, de 12 h à 19 h 30 week-ends et jours fériés
Tél. : 24 38 00 - direction@cssr.nc - www.cssr.nc

LE CENTRE DE RADIOTHÉRAPIE DE NOUVELLE-CALÉDONIE (CRNC)

Horaires : de 8 h à 16 h du lundi au vendredi
Tél. : 20 96 40 - crnc@crnc.nc - www.crnc.nc

LE DISPOSITIF D'ACTION MÉDICOSOCIALE PRÉCOCE

Le DAMSP accueille les enfants jusqu'à 6 ans nécessitant une surveillance de leur développement ou en situation de handicap.

Son équipe pluridisciplinaire (médecins, assistante sociale, éducatrice spécialisée, ergothérapeute, orthophoniste, orthoptiste, psychologue, psychomotricienne et puéricultrice) met en place, après bilan, une prise en charge (impliquant professionnels de santé, centres de soins...).

Au Pôle Chirurgie (3^e étage)

Ouverture : de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi (16 h vendredi)

Tél. : 20 94 30 - sec.damsp@cht.nc

Votre **pause repas** à toute heure de la journée !

à seulement **5 minutes** du Médipôle

IRIS
Cafétéria

KENU IN
GALERIE COMMERCIALE

VOTRE ADMISSION

Au Médipôle, une attention particulière a été portée à l'accueil des patients et de leurs accompagnants. Plusieurs points d'accueil sont à votre disposition, en fonction des conditions et de la localisation de votre service d'hospitalisation ou de la spécialité médicale pour laquelle vous venez en consultation.

LES DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'ADMISSION

- Pour tous les patients
 - Un justificatif officiel d'identité
 - Un justificatif de domicile : facture EEC, Énercal, OPT... à votre nom ou une attestation sur l'honneur de domicile
 - Vos cartes de prise en charge en cours de validité : Cafat, aide médicale, mutuelle...

Vous devez fournir un justificatif de votre identité pour la sécurité des soins qui vous seront prodigués et votre santé. Merci de répondre positivement au personnel.

- Femme admise pour un accouchement : carnet de maternité et livret de famille
- Accompagnant d'un patient mineur : tout document attestant de votre qualité de père, mère ou tuteur comme le livret de famille

- Accidenté du travail : le volet n°2 de la liasse remise par votre employeur
- Chômeur : carte AMG
- Pensionné de guerre (art. 115 du Code des pensions militaires) : carnet de soins gratuits
- Affilié à la sécurité sociale (métropolitaine) : formulaire SE 988 remis par la Cafat
- Citoyen d'un pays de l'Union européenne : carte de séjour ou passeport, attestation de prise en charge ou carte européenne d'assurance
- Personne de nationalité autre qu'Union européenne : carte de séjour ou passeport

LES HORAIRES



- Point d'information central du grand hall : de 6 h à 20 h tous les jours
- Accueil des pôles Médecine, Chirurgie et Mère-Enfant : de 6 h à 18 h du lundi au vendredi

Dans chaque point d'accueil, des bornes d'information équipées d'écran tactile facilitent vos déplacements dans l'enceinte de l'hôpital.



ADMISSION EN URGENCE

Dès votre arrivée aux Urgences, vous êtes pris en charge. Si votre état le permet, vous devrez accomplir les premières formalités d'admission et fournir un justificatif de votre identité. Ensuite, vous ou un membre de votre famille devrez vous présenter dans les 48 heures à l'accueil administratif pour compléter votre dossier : voir les documents à présenter à l'admission en page 12.

ADMISSION PROGRAMMÉE

Lorsque votre hospitalisation est programmée à l'issue d'une consultation, vous devez procéder immédiatement à votre préadmission. Celle-ci sera effectuée soit par le secrétariat de consultation, soit par le secrétariat d'hospitalisation concerné.

MA COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ VOLONTAIRE

OUVERTE À TOUS

ADAPTABLE À VOS BESOINS

À PARTIR DE 2000 F / MOIS

LA MDF, C'EST AVANT TOUT :

- La première mutuelle de Nouvelle-Calédonie en nombre de bénéficiaires.
- La première mutuelle en montants remboursés par bénéficiaire.
- Le premier réseau de services mutualistes.
- La seule mutuelle à offrir des prestations à visée familiale et sociale.

Plus d'informations sur : www.mdf.nc
Renseignements : 28 00 20 ou volontaire@mdf.nc

3 options

- ESSENTIEL
- CONFORT
- SERVICE PLUS

LES PATIENTS MINEURS

Pour toute entrée en hospitalisation :

- > Il doit être accompagné par un de ses parents légitimes (détenteur de l'autorité parentale) ou toute personne ayant autorité légale (porteur d'un document pouvant l'attester) ;
- > Cette personne devra signer une autorisation de soins ;
- > La sortie se fera obligatoirement en présence ou avec l'autorisation expresse du détenteur de l'autorité parentale.

Pour les actes non usuels (actes considérés comme lourds ou dont les effets peuvent engager le devenir du malade) :

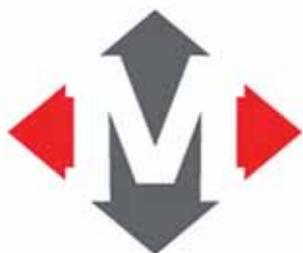
- > L'autorisation doit être écrite et donnée par les deux détenteurs de l'autorité parentale ;
- > L'éloignement d'un des parents ne le dispense pas de son accord pour la réalisation des soins (sauf difficultés pour l'hôpital à le joindre).

LES MAJEURS PROTÉGÉS

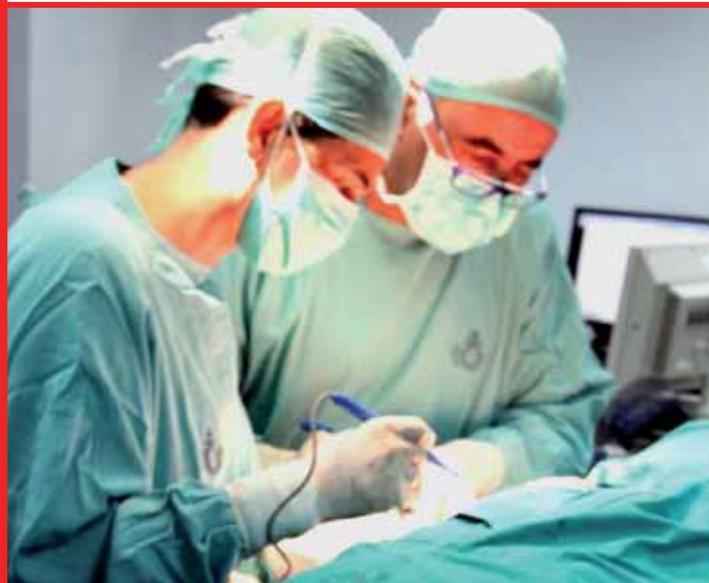
Les mesures de protection des majeurs (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) régies par la loi 68-5 du 3 janvier 1968, modifiée du 5 mars 2007, sont applicables au sein du CHT. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des assistantes sociales.

LA FILIÈRE PATIENT DEBOUT

Les patients, hospitalisés en Chirurgie ambulatoire, peuvent bénéficier de cette prise en charge qui leur permet de se rendre debout au Bloc opératoire. Certains patients des Urgences et devant bénéficier d'une opération immédiate peuvent aussi en bénéficier. Il s'agit de pathologies pour lesquelles le patient ne nécessite pas de perfusion, ni de surveillance hospitalière, s'il est raccompagné chez lui, habite dans le Grand Nouméa et n'est pas seul à son domicile.



MEDI-SERVICES



**À l'écoute des professionnels de santé.
Vente et maintenance des dispositifs médicaux.**

- > Matériel de bloc opératoire
- > Matériel Hospitalier
- > Matériel de Laboratoire
- > Dialyse
- > Imagerie Médicale

Tél. : 27 20 00
Email : medi@mediservices.nc
www.mediservices.nc

8, RUE REVERCÉ - VALLÉE DES COLONS - NOUMÉA

LE BRACELET D'IDENTIFICATION

Dès votre arrivée, l'équipe soignante vous posera, avec votre accord, un bracelet d'identification avec vos nom, prénom et date de naissance : il doit être porté pendant votre séjour. Il permet de contrôler votre identité à chaque étape de votre prise en charge et en cas de déplacement au sein du CHT. Il contribue à sécuriser les actes de soins en excluant tout risque de confusion avec un autre patient (opération, administration de médicaments, prélèvement sanguin, transfusion, transfert dans un autre service, examen radiologique...). Le bracelet d'identification constitue un instrument de sécurité supplémentaire.

Le bracelet a tout bon ! Il permet d'administrer le bon soin, au bon patient, au bon moment. Il est impératif de ne pas l'enlever !



HORAIRES DES CAISSES

Les caisses sont positionnées en rez-de-parvis au niveau :

- > des pôles Chirurgie, Médecine et Mère-Enfant à côté des accueils téléphoniques et physiques, ouvertes du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30 avec un roulement sur les trois pôles ;
- > du service des Urgences, tous les jours 24 h/24 ;
- > de l'Imagerie médicale, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h ;
- > des Finances publiques des Centres hospitaliers de Nouméa, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 11 h 30 et de 12 h 30 à 14 h 30. Fermés les mercredis.



MIEUX-ETRE



Une boutique, du matériel, des solutions pour le professionnel et le particulier

Nos domaines d'activités :

- > Matériel pour le soin, l'autonomie, la mobilité
- > Le maintien à domicile
- > L'Adaptation aux véhicules
- > L'Aide à la communication : synthèses vocales
- > Location de matériel
- > Service Après Vente
- > Démarche administrative

Tél. : 26 18 40

Email : boutique.mieuxetre@mediservices.nc

96, RUE AUGUSTE BÉNÉBIG - VALLÉE DES COLONS - NOUMÉA

QU'ALLEZ-VOUS PAYER ?

Après les formalités d'admission, la secrétaire médicale vous remettra le livret des tarifs et vous renseignera sur les frais d'hospitalisation et les taux de prise en charge.

Les frais d'hospitalisation comprennent :

- Les frais de séjour fixés par jour d'hospitalisation : ils couvrent les frais médicaux et sont définis par arrêté du gouvernement. Selon votre situation, ils seront pris en charge pour tout ou partie par votre couverture sociale (RUAMM, aide médicale, mutuelle) ;
- Le forfait journalier : il contribue aux frais d'hébergement, de repas et d'entretien liés à votre hospitalisation ou en découlant. Il est dû pour tout séjour supérieur à 24 h dans un établissement de santé, y compris pour le jour de sortie. Dans la plupart des cas, le forfait journalier n'est pas remboursé par les caisses et reste à la charge du patient.

COMMENT PAYER ?

Lors de votre sortie, vous devez régler aux caisses qui se situent dans l'un des trois pôles, les frais non pris en charge par votre couverture sociale. En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez régler aux caisses du service des Urgences, ouvertes tous les jours, 24 h/24. Les règlements peuvent s'effectuer en espèces, par chèque (sur présentation d'une pièce d'identité) ou carte bancaire.

En cas de non-paiement à votre sortie, ces frais seront facturés, puis recouverts par l'intermédiaire des Finances publiques des Centres hospitaliers de Nouméa.

DANS QUELS CAS FAUT-IL PAYER DÈS VOTRE ENTRÉE ?

- Vous n'avez aucune couverture sociale ? Une avance correspondant à 1 jour d'hospitalisation sera demandée, soit un montant de 116 400 F CFP.
- Même disposant d'une couverture sociale, une part des frais reste à votre charge. Une avance sur frais de séjour vous sera demandée.

Vous avez des difficultés à comprendre le calcul de ce que vous devez payer ?

Demandez tous les éclaircissements nécessaires ou faites-le demander par vos proches. N'hésitez pas à solliciter l'aide d'une assistante sociale si vous pensez que votre situation financière personnelle va être affectée gravement par les frais de votre séjour.

BON À SAVOIR



Les séjours à l'hôpital ne sont pas gratuits. Une identité, une adresse correcte et une couverture sociale à jour nous permettent d'envoyer directement la facture à l'organisme qui assure votre couverture sociale (Cafat, aide médicale, mutuelle...). Prévoyez un moyen de paiement pour vous permettre, à votre sortie, de vous acquitter des frais d'hospitalisation non couverts.

UN GUICHET CAFAT AU MÉDIPÔLE



Un guichet d'accueil facilite les démarches des assurés. Situé dans le pôle Mère-Enfant en rez-de-parvis, il est tenu par deux conseillers et permet aux assurés de se renseigner sur leurs droits et les différentes prestations proposées par la Cafat. Ils peuvent aussi y effectuer les formalités courantes.

Horaires :

- de 7 h 30 à 16 h en continu du lundi au jeudi
- de 7 h 30 à 15 h en continu le vendredi

Tél. 25 58 00 - www.cafat.nc

VOTRE INSTALLATION

Vous serez accueilli dans le service par un membre de l'équipe soignante qui veillera à votre bonne installation.

L'ANONYMAT ET LE SECRET MÉDICAL

Vous pouvez demander que votre présence ne soit pas communiquée. Par ailleurs, tout le personnel de l'hôpital, soignant ou non, est tenu au respect du secret professionnel et de la confidentialité.



228 rue Georges Lèques - ZA Normandie - Nouméa / 133 rue de Bellevue - Lotissement Belle Vue - Koné
BP 31282 Belle Vie - 98895 Nouméa cedex
Tél. : (687) 464 564 - Fax : (687) 464 565 - achats@pomsante.nc

QUE DEVEZ-VOUS APPORTER ?

Prévoyez des effets personnels (t-shirts, pyjamas, pantoufles...) et nécessaire de toilette (serviettes, savonnette, brosse à dents, dentifrice, rasoir...).

Important :

Vous devez assurer l'entretien de vos vêtements. Pensez à les faire changer par votre famille aussi souvent que nécessaire.

LUNETTES, VERRES DE CONTACT, PROTHÈSES AUDITIVES, DENTIERS...

Vos prothèses auditives, dentaires ou lunettes doivent être rangées dans une boîte portant votre nom pour éviter toute perte accidentelle dont l'hôpital ne saurait en aucun cas être tenu responsable.

BIJOUX, ARGENT, AUTRES OBJETS DE VALEUR

Votre chambre n'est pas fermée à clé. Il est préférable d'éviter de porter des bijoux, de détenir des espèces ou objets de valeur (téléphone, ordinateur...).

Des vols peuvent en effet se produire. (Voir, à suivre, "dépôts au coffre").

Le CHT n'est pas responsable des objets ou valeurs déposés dans les chambres.

LE DÉPÔT AU COFFRE

Il est recommandé pour éviter tout risque. En cas d'urgence ou lorsque l'état physique ou mental de la personne hospitalisée la rend incapable de manifester sa volonté, le personnel soignant est tenu de dresser l'inventaire des objets de toute nature détenus à l'entrée et d'accomplir les formalités de dépôt.

Il concerne (et seulement) :

- > L'argent liquide ;
- > Les objets de valeur (montre, bijoux...) ;
- > Les papiers d'identité ;
- > Les objets d'usage courant (téléphone portable...).

L'enveloppe contenant le dépôt des objets sera fermée en votre présence et/ou celle des témoins (personnel et/ou accompagnant du patient) et sera ensuite déposée au coffre. Un reçu vous sera remis lors du dépôt.

RETRAIT

Les week-ends ou jours fériés, les services administratifs étant fermés, n'oubliez pas de les demander la veille ou l'avant-veille de votre départ. Si le retrait est réalisé par une tierce personne, elle devra présenter sa pièce d'identité ainsi que la vôtre avec votre attestation manuscrite et le reçu de dépôt. Les dépôts non réclamés dans un délai de six mois sont considérés comme abandonnés.

AUTRES OBJETS N'ALLANT PAS AU COFFRE

Le cadre de santé de votre service de soins est en droit de refuser les objets dont la détention n'est pas justifiée pendant votre séjour.

AVOIR TOUJOURS CE LIVRET
À PORTÉE DE MAIN ?



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !
MONMEDIPOLE.NC



PARTENAIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

depuis plus de 40ans



CIPAC
Médical

41.46.30

contact@cipac-medical.nc

www.cipac.nc

PHILIPS

Abbott

Laboratoires
Humeau

**FRESENIUS
MEDICAL CARE**

GETINGE
GETINGE GROUP

RECONNAISSEZ LES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Les personnels soignants œuvrent pour vous offrir des prestations et des soins de qualité. Leurs métiers et leurs rôles sont très différents. Apprenez aussi à les reconnaître grâce à la couleur de leur badge, c'est simple ! Cela vous facilitera les choses si vous souhaitez les interroger sur un point ou un autre. Chacun de vos interlocuteurs porte une tenue blanche avec un badge vous permettant de l'identifier :

> **Rouge pour les médecins, les dentistes et les sages-femmes**



> **Bleu pour les soignants et le personnel paramédical**



> **Orange pour le personnel administratif, technique et ceux qui ne sont pas en contact direct avec le patient**



Vous accompagne et redonne priorité

Conseils et services personnalisés
Rapatriements toutes destinations
Crémations et inhumations
Monuments funéraires

ORGANISATION D'OBSÈQUES
Règlement en **1 2 3 4** fois avec une carte visa ou mastercard

GARANTIE OBSÈQUES
Ma garantie obsèques protège ma famille des soucis financiers et prend en charge l'organisation de mes obsèques.
en partenariat avec **ASSURPAC SARL** Agence Générale Allianz

www.pfc.nc

ASSISTANCE
24H/24 - 7JOURS/7
N° VERT 050 300
APPEL GRATUIT

Anciennement Roudouff Depuis 1937
PFC & TransCorps
Pompes Funèbres Calédoniennes

AGENCE DE L'ORPHELINAT (EX BOUTIQUE JJ22)
22 ROUTE DU VELODROME - 27 41 11 - Email : contact@pfc.nc

AGENCE DE LA BELLE VIE (A COTE DE LA BCI)
224 RUE JACQUES LEKAWÉ - 44 16 20 - Email : contact2@pfc.nc

VOTRE SÉJOUR

Les équipes du Médipôle assurent la qualité et la sécurité lors de votre séjour dans nos services de soins. Chacun est à votre disposition pour vous accueillir dans les meilleures conditions possible.

COMMENT ÊTES-VOUS INFORMÉ DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ ?

Un médecin vous tient au courant de l'évolution de votre état de santé. Le cadre de santé est là pour répondre à vos questions, adressez-vous à lui.

LES VISITES

Vos parents et amis sont les bienvenus. Nous savons que leur présence auprès de vous est d'un grand réconfort. Les horaires de visite peuvent être différents selon les services, renseignez-vous !

Vos visiteurs peuvent aussi s'adresser au point d'information dans le grand hall ou au point d'accueil du pôle où vous séjournez. Un aménagement d'horaires peut être décidé par le médecin ou le cadre de santé pour permettre à un proche de rester auprès de vous. Et dans l'intérêt de votre santé et des soins qui vous sont prodigués, les visites pourront être limitées, voire interdites momentanément. À noter que les visites des enfants mineurs sont règlementées.

À VOTRE SERVICE !



Les équipes du point d'information dans le grand hall et du point d'accueil du pôle où vous séjournez sont à votre service sept jours sur sept pour vous orienter et vous informer, notamment, sur les horaires des visites dans les différents services de soins. Les visites d'enfants de moins de 12 ans sont soumises à autorisation du personnel soignant.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de fumer et d'apporter des substances illicites (alcool, drogues) dans l'enceinte de l'établissement.





LE SALON D'ACCUEIL DES FAMILLES

Vous ne pouvez pas recevoir votre famille trop nombreuse dans votre chambre : un salon d'accueil est mis à votre disposition dans les services et au niveau des points d'accueil de chaque pôle. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

LE REFUS DE VISITE

Vous êtes en droit de refuser des visites. Vous pouvez également refuser que l'on informe vos proches de votre état de santé. Signalez ce souhait dès votre admission ainsi qu'à votre arrivée dans le service d'hospitalisation.

LES REPAS

Ils vous sont proposés dans votre chambre par les aides-soignants. Le petit déjeuner est servi à partir de 7 h, le déjeuner 11 h 30, une collation vers 15 h et le dîner 19 h. Les diététiciennes du CHT veilleront, sur indication médicale, à ce que vos repas soient toujours adaptés à votre état de santé.

Un repas conforme à votre confession religieuse peut également vous être servi ; la demande doit être faite auprès du cadre de santé. N'oubliez pas que les repas font partie intégrante de votre traitement. Ils ne doivent donc en aucun cas être complétés par des boissons ou des aliments apportés de l'extérieur et pouvant nuire à votre éventuel traitement.

LES DENRÉES ALIMENTAIRES

Toute nourriture extérieure ne peut être consommée qu'avec l'accord du personnel soignant. Le médecin peut vous avoir prescrit un régime dans le cadre de vos soins, le personnel soignant vérifiera alors la bonne adéquation entre vos denrées personnelles et ce régime.

RESPECT DES AUTRES PATIENTS, SILENCE...



L'hôpital, lieu de soins, est également un lieu de repos et de tranquillité. Veillez à ce que les personnes qui vous rendent visite respectent les règles suivantes :

- Toujours respecter les horaires des visites ;
- Préférer les visites de courte durée et en groupe restreint ;
- Respecter les consignes en cas de maladie contagieuse ;
- Limiter le bruit ;
- Quitter la chambre lors des soins et pendant les visites médicales ;
- Respecter la propreté des chambres, des locaux et des abords de l'hôpital.

VOS MÉDICAMENTS À L'HÔPITAL

Que dois-je apporter lors de mon hospitalisation ?

- > Apportez vos dernières ordonnances et votre carnet de santé ;
- > Signalez tous les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, homéopathie...);
- > Si vous apportez vos traitements habituels, signalez-les à l'infirmier qui s'occupe de votre admission.

Pendant l'hospitalisation...

Ne prenez que les médicaments donnés par l'infirmier et prescrits par le médecin de l'hôpital. Vous ne devez pas conserver de médicaments dans votre chambre : remettez-les à l'infirmier.

Pourquoi ne puis-je pas garder mes médicaments avec moi ?

Le médecin adapte votre traitement à votre état de santé : le nombre, la forme, la couleur et l'heure de prise peuvent changer de votre prescription habituelle. La prise d'autres médicaments peut entraîner de graves complications.

À la sortie de l'hôpital

Le médecin vous remet une ordonnance et vous fournira les explications nécessaires. Lisez l'ordonnance avant de sortir et n'hésitez pas à poser des questions. Le traitement peut être différent de celui que vous preniez avant votre hospitalisation. L'infirmier vous rend les médicaments que vous lui aviez remis à l'admission sauf les médicaments arrêtés qui pourront être transmis à la pharmacie de l'hôpital avec votre accord.

BON À SAVOIR



Il est formellement interdit, durant l'hospitalisation, de prendre des médicaments de votre propre initiative, même ceux qui vous étaient antérieurement prescrits à domicile. Ils peuvent être incompatibles avec les nouveaux traitements ou l'évolution de votre état de santé.

Mutuelle des Patentés et Libéraux



Soins à l'étranger

Frais d'obsèques

Indemnités journalières hospitalisation

4 types de garanties au choix



Nos conseillères
sont à votre disposition au :

FLORIANE 96 82 67 - JOSIANE 96 96 81

NOUMEA 28 15 97 - KONE 47 77 18

www.mpl.nc - mpl@mpl.nc



LE SÉJOUR DES ENFANTS

Dans le cadre d'une hospitalisation d'un enfant de moins de 15 ans, un lit d'accompagnant peut être mis à la disposition d'un des parents. Renseignez-vous auprès de l'équipe soignante.

L'ÉCOLE À L'HÔPITAL

Des institutrices et des professeurs accueillent vos enfants, de la maternelle au collège, afin qu'ils poursuivent, si leur état de santé le permet, leur

programme scolaire pendant leur hospitalisation. Des sorties et spectacles sont organisés tous les mois à l'initiative de différentes associations. Le cadre de santé de l'unité d'accueil de l'enfant se tient à votre disposition.

LE TÉLÉPHONE PORTABLE

L'utilisation de votre téléphone est autorisée en dehors des heures de passage de l'équipe soignante. Cependant, en raison du risque d'interférences avec les équipements médicaux et par respect pour autrui, son utilisation est interdite dans certains services ou chambres. Merci de vous renseigner auprès du personnel de votre service.

LES PERMISSIONS DE SORTIE PENDANT LE SÉJOUR

Si votre état de santé le permet et dans le cadre d'une hospitalisation longue et continue, il est envisageable de vous accorder une permission de sortie :

- > Durée maximale de 48 h ;
- > Sur avis médical.

Les transports pour les permissions de sortie ne peuvent en aucun cas être pris en charge par l'assurance maladie.

LE RESTAURANT

Pour vos accompagnants et visiteurs, le Médipôle dispose d'un self-service ouvert de 10 h 30 à 14 h 30 (service jusqu'à 14 h) et de 18 h à 21 h 30 (service jusqu'à 21 h) tous les jours, situé en rez-de-jardin et



BIEN RESPIRER, BIEN VIVRE

La société **Oxygène Confort** est spécialisée depuis presque 15 ans dans le domaine de l'oxygénothérapie, de l'assistance respiratoire et de la prise en charge des troubles respiratoires du sommeil.

Notre équipe intervient **24h/24, 7J/7, pour contribuer à l'amélioration de la qualité des patients.**

Renseignement : **28 11 20**
contact@oxygeneconfort.nc



doté d'un deck extérieur. Il propose plats, desserts et boissons chaudes ou fraîches.

Le personnel bénéficie d'un accès prioritaire de 11 h 30 à 13 h et de 20 h à 21 h. Nous vous remercions de votre compréhension.

LA CAFÉTÉRIA

Située dans le grand hall, la cafétéria propose des boissons fraîches et chaudes, un service de restauration rapide et un point presse.

Heures d'ouverture : à partir de 6 h tous les jours.

Des distributeurs de boissons non alcoolisées sont à votre disposition dans le grand hall, au service des Urgences, à l'accueil du pôle Mère-Enfant et dans les différents salons d'accueil.

VOS MANDATS POSTAUX

Un vaguemestre se tient à votre disposition pour vos mandats. Renseignez-vous auprès du personnel de votre service.

LE TABAC

Compte tenu de la mise en application de la loi du 21 février 2013, interdisant d'allumer une cigarette dans tous les endroits publics en Nouvelle-Calédonie, il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital.

ARRÊTER DE FUMER ?



Si vous ressentez des difficultés à ne pas fumer ou souhaitez arrêter, n'hésitez pas à vous adresser à l'équipe soignante, médecins et infirmiers, pour demander à être reçu en consultation d'aide au sevrage tabagique auprès du service Pneumologie.

ENFANTASIA DUMBEA

Une crèche pour votre bébé

CONTACT

Tél. 72 48 04

enfantasia-dumbea@mdf.nc

3 mois > 3 ans

NON-MARCHEURS

MARCHEURS

PRÉMATERNELLE

La crèche ouvre le 14 janvier 2019.
Pré-inscriptions en ligne sur www.mdf.nc

mdf
mutuelle solidaire



LA TÉLÉVISION, LE TÉLÉPHONE ET L'ACCÈS À INTERNET

Chaque chambre est équipée d'un terminal multimédia ou TMM (tablette numérique), monté sur bras articulé et facilement accessible de votre lit. Vous avez accès à la TNT, Internet, la téléphonie et la médiathèque. Si vous souhaitez bénéficier de ces prestations et connaître les tarifs, veuillez le signaler au cadre de santé ou à l'infirmier. Dans certains services, des salles de télévision et de détente sont à votre disposition. L'usage d'un poste de radio est autorisé dans les chambres à condition qu'il ne perturbe pas vos voisins.

STOP AUX INCIVILITÉS À L'HÔPITAL !



Le CHT engagera systématiquement des poursuites contre toute personne qui exercera des violences verbales et incivilités sur les personnels ou les patients, des violences physiques, des destructions ou détériorations d'un bien.

LES CULTES

Situé dans le grand hall, un lieu de prières est ouvert de 6 h à 20 h tous les jours. Des offices ont lieu chaque dimanche : renseignez-vous auprès de l'équipe. Des aumôniers peuvent aussi vous rendre visite si vous le demandez.

LES FLEURS

Les fleurs coupées peuvent être interdites dans certains services. Nous vous demandons alors d'en avertir vos visiteurs.

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Ils ne sont pas autorisés dans l'établissement.

LA PRÉVENTION DE L'INCENDIE

La conduite à tenir en cas d'incendie est précisée sur les plans d'évacuation affichés dans chaque service. Nous vous conseillons d'en prendre connaissance et de respecter les consignes.

Une équipe d'agents qualifiés veille sur votre sécurité 24 h/24, et plus particulièrement au bon fonctionnement de tous les moyens techniques de lutte contre l'incendie. Si vous décelez des fumées ou des odeurs suspectes, prévenez immédiatement le personnel.

**MAD
ASSISTANCE**



**Maintien à domicile
transport spécialisé**



**"Vous soulager...
notre quotidien"**

Services Spécialisés
d'Aide au Maintien à Domicile
des Personnes Agées et
des Personnes Handicapées

-  **enfants handicapés**
-  **adultes handicapés**
-  **personnes âgées**
-  **femmes enceintes**

**7j/7
24h/24**

Conventionné
CRHD & CEJH

**MAD
ASSISTANCE**

Les professionnels de l'aide à domicile

**TEL : 23 36 83
MOB : 95 13 92
MEL : madassistance@lagoon.nc**



LUTTER CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES*

La prévention des infections nosocomiales nécessite votre participation active et celle des personnes qui vous rendent visite. Nous vous demandons de respecter les mesures d'hygiène affichées au CHT.

** Une infection est dite nosocomiale si elle apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation et si elle était absente à l'admission à l'hôpital. (CCLIN Paris)*

RESPECTEZ LES RÈGLES D'HYGIÈNE



Lavez-vous les mains :

- Avant de sortir de votre chambre ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Avant et après la prise de repas.



Bol d'air® Jacquier

L'oxygénation cellulaire



Savez-vous qu'une meilleure assimilation de l'oxygène aide à préserver un bon état de santé globale et à maintenir les défenses naturelles ?

Le Bol d'air Jacquier® permet d'obtenir une oxygénation équilibrée, condition nécessaire et indispensable au bon fonctionnement de l'organisme.

Utilisé avant et après une anesthésie, en suite de soin : baisse du stress pré et post opératoire, de la douleur, de la consommation de médicaments, aide à procurer confort et bien-être aux patients et à accélérer leur rétablissement.

CONTACT

BIOCÉANIE
Shop Center Vata
101 route de l'Anse Vata - 98800 Nouméa
Tél : + 687 251 534 / Email : mp.bioceanie@gmail.com

Holiste®
LABORATOIRE ET DEVELOPPEMENT
www.holiste.com

VOTRE SORTIE

LA DÉCISION DE SORTIE

Elle se fera sur indication du médecin qui vous a soigné. Si vous ne pouvez pas rentrer directement à votre domicile, informez le cadre de santé et les assistantes sociales le plus rapidement possible. Le mode de sortie sera adapté à votre situation. Si vous souhaitez sortir contre l'avis médical, vous devrez signer une attestation, certifiant que vous avez été informé des risques encourus, pour dégager l'hôpital de toute responsabilité quant aux suites éventuelles. Toute sortie non autorisée est à vos risques et périls et peut entraîner un refus de prise en charge par la Cafat ou tout autre organisme de remboursement. En cas de fugue d'un enfant mineur ou d'un adulte en danger, le CHT se voit dans l'obligation de prévenir la famille et les forces de police pour que des recherches soient effectuées.

HEURES DE SORTIE

Les sorties se font le matin, au plus tard à 13 h. Le respect de cet horaire est essentiel pour le bon fonctionnement du CHT. Nous vous remercions d'organiser votre départ dès que vous connaissez votre date de sortie.

CONTINUITÉ DES SOINS

Après votre hospitalisation, votre médecin peut prescrire la poursuite du traitement. Une ordonnance vous sera remise à cet effet.

FORMALITÉS DE SORTIE



- Merci de vous arrêter au secrétariat du service où vous êtes hospitalisé pour vous assurer que votre dossier est complet. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un proche peut faire ces démarches à votre place.
- Présentez-vous aux caisses (rez-de-parvis) pour régler les frais restant à votre charge (forfait journalier, ticket modérateur) et obtenir un bulletin d'hospitalisation valant arrêt de travail pour la durée de votre hospitalisation.
- La sortie des enfants mineurs n'est permise qu'en présence du ou des parents ayant l'autorité parentale ; en cas de sortie assurée par un tiers, il doit être muni d'une autorisation écrite et d'une pièce d'identité.



PLUS PROCHES DE VOUS

Lors de votre hospitalisation dans notre établissement, vous pouvez avoir accès à différents services complémentaires aux soins et devez être informé de vos droits.

VOUS ACCOMPAGNER

LE SERVICE SOCIAL

Les assistants sociaux sont à votre disposition pour vous aider à résoudre les difficultés administratives, sociales ou familiales que vous pourriez rencontrer. Si vous le souhaitez, ils peuvent se rendre à votre chevet, sur demande faite auprès du cadre de santé ou de l'infirmier. Vous pouvez également les rencontrer. Pour les contacter, faites votre demande auprès du personnel soignant du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

LES PSYCHOLOGUES

Des psychologues sont à votre écoute et à la disposition de votre entourage pour un soutien ou un accompagnement, en toute confidentialité. Comment les contacter ? Pour l'intervention d'un psychologue, faites votre demande auprès du personnel soignant ou du responsable administratif du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

LES INTERVENANTS

Des personnes bénévoles ou membres de différentes associations peuvent intervenir au sein du Médipôle. Si vous souhaitez les rencontrer, parlez-en au cadre de santé.

AVOIR TOUJOURS CE LIVRET
À PORTÉE DE MAIN ?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !
MONMEDIPOLE.NC





ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ

Les ados hospitalisés au Médipôle, quel que soit le motif, peuvent présenter des syndromes dépressifs, des pathologies psychosomatiques... Ils sont alors suivis à la fois par les équipes du service Pédiatrie du CHT et du Centre d'accueil des ados (Casado) du CHS Albert-Bousquet et peuvent bénéficier ensuite d'un suivi ambulatoire.

UN COMITÉ DE PATIENTS



Composé de patients et de membres de la Direction, cette instance consultative, mise en place en 2014, a pour objectif d'améliorer l'accueil du patient et de ses proches. Faites-nous part de vos propositions en les remettant à l'un des points accueil. Elles seront transmises au service Clientèle et pourront être traitées avec le Comité.

La gestion du déchet médical

Professionnels de santé

En confiant vos déchets médicaux à des professionnels,
vous protégez votre île et son environnement.



Traiter vos déchets d'activités de soins est aujourd'hui une condition obligatoire suite à la délibération n°105/CP du 14 novembre 2002 et en respect des codes de déontologie.

Tél. 41 31 79
Mail : comm.promed@canl.nc





VOS DROITS

Vos droits à l'information, à la confidentialité, au respect de votre personne et de votre volonté ainsi qu'au soulagement de votre douleur constituent les principes éthiques qui conduisent l'action du personnel du Médipôle. Prenez quelques minutes pour lire la Charte du patient, en fin de ce livret.

DROIT À L'INFORMATION

Vous pouvez demander une copie des clichés radiographiques pris pendant votre séjour à l'hôpital, de vos ordonnances en cas de poursuite de traitement ou encore de vos certificats médicaux. Toute personne a le droit d'être informée sur son état de santé. Cette information porte sur les différentes investigations, traitements ou actions de prévention qui sont proposés, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles en cas de refus. Cette information conditionne l'acceptation ou le refus d'un traitement : « Aucun acte médical, ni traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. Ce consentement peut être retiré à tout moment » (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002, art L. 1111- 4). Cependant, si vous le souhaitez, vous pouvez expressément demander à ne pas être informé.

AVOIR TOUJOURS CE LIVRET
À PORTÉE DE MAIN ?



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !
MONMEDIPOLE.NC



DROIT AU REFUS DE TRAITEMENT

Le consentement du patient est un élément fondamental de la prise en charge d'un patient, sous-tendu par une information claire, loyale et appropriée au malade et à sa maladie. La loi du 4 mars 2002 et la loi Leonetti renforcent pour les médecins cette obligation légale, faisant du malade un acteur de ses soins. L'article 4 de la loi Leonetti indique : « Le médecin doit respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de ses choix. Si la volonté de la personne de refuser ou d'interrompre tout traitement médical met sa vie en danger, le médecin doit tout mettre en œuvre pour la convaincre d'accepter les soins. Il peut faire appel à un autre membre du corps médical ». Si le malade maintient son refus, le médecin doit continuer à l'accompagner et à lui prodiguer les soins nécessaires.

L'ACCÈS AU DOSSIER PATIENT

Vous pouvez demander votre dossier médical et une copie des clichés radiographiques pris pendant votre séjour, vos ordonnances et vos certificats médicaux. Seul le patient peut y accéder, ce qui pose problème lorsqu'il n'est pas en état de le faire. Cependant, il peut désigner un mandataire. Les représentants de l'autorité parentale ne peuvent accéder aux informations de santé d'un mineur lorsque celui-ci l'a refusé.



POUDRE DE MOULE VERTE DE NOUVELLE-ZÉLANDE



BIEN ÊTRE ARTICULAIRE
RÉDUIT LES INFLAMMATIONS
RICHE EN OMÉGA 3



HAUTEMENT CONCENTRÉ
100% NATUREL
PRODUIT EN NOUVELLE-ZÉLANDE



Chaque gélule est dosée à 500 mg de GlycOméga Plus

Disponible en pharmacie

PGSIMPORT Distributeur exclusif / Tél. : 24 03 08



LE DOSSIER DU PATIENT INFORMATISÉ

Au Médipôle, le dossier médical est entièrement informatisé. Toutes les données sont numérisées (observations, comptes rendus d'interventions et d'hospitalisation, prescriptions médicales, examens d'Imagerie, résultats de Biologie...) et peuvent être partagées au sein du CHT par le personnel concerné, dans le plus strict respect de la confidentialité et du secret médical.

En l'absence de textes spécifiques, la loi métropolitaine de mars 2002 sur le secret médical s'applique en Nouvelle-Calédonie. Toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau de santé ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant. Seul le patient peut choisir de divulguer tout ou partie de son dossier médical auprès d'un praticien qui ne fait pas partie de l'équipe soignante directement concernée.

RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un courrier :

Direction générale - BP J5 - 98849 Nouméa Cedex
La direction de la Clientèle enquêtera auprès des services concernés et vous informera des éléments de réponse.

La direction de la Clientèle est chargée du traitement des réclamations et de l'animation de la Commission de conciliation, et travaille en lien étroit avec les médecins et cadres conciliateurs de l'établissement : vous pourrez être amené à les rencontrer pour être informé des suites d'une réclamation d'ordre médical, paramédical ou administratif.

COMMENT ACCÉDER À VOTRE DOSSIER ?



Adressez un courrier à la Direction générale : Précisez si votre demande porte sur

- L'ensemble du dossier ou des pièces particulières ;
- Des informations sur une hospitalisation particulière (préciser les dates).

Indiquez votre choix

- Consultation sur place de votre dossier (gratuit) ;
- Envoi de tout ou partie du dossier. Les coûts liés à la reproduction et à l'envoi des documents en Calédonie s'élèvent à 2 000 F (+ frais de port si envoi hors du territoire) ;
- Accès par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez.

Joignez une photocopie de votre pièce d'identité.

Vous pouvez joindre la direction de la Clientèle :

tél. 20 80 42

LE CAS DU VIH

Le consentement du patient pour effectuer un test de dépistage peut ne pas être requis dans des situations d'urgence très rares qui réunissent les trois conditions suivantes :

- > Un professionnel de santé a subi un accident avec exposition au sang ;
- > Le statut sérologique pour le VIH du patient n'est pas connu ;
- > Le patient n'a pas exprimé antérieurement de refus d'un test de dépistage ou le patient est dans une situation médicale particulière qui l'empêche de répondre à une proposition de test de dépistage, cette situation pouvant être le coma ou une perte de conscience prolongée.



VOTRE AGENCE DUMBÉA / MÉDIPÔLE VOUS ACCUEILLE

IMMEUBLE TAGAÏ / 33 BD JOSEPH WAMYTAN

Aperçu étage

VOTRE CENTRE DE SOINS MUTUALISTES

-  Chirurgie-dentaire 41 30 66
-  Ophtalmologie 26 60 44
-  Audioprothèses 41 30 60
-  Basse vision 41 30 67

OUVERT
EN CONTINU
DE 7H30 À 16H30
DU LUNDI
AU VENDREDI ET LE
SAMEDI MATIN
DE 8H À 12H
26 60 46

Arezdausée

VOTRE CENTRE D'OPTIQUE

LES OPTICIENS MUTUALISTES
VOTRE VUE. NOTRE PRIORITÉ.



Siège social : 2 ter, rue Berthelot - BP 776 - 98857 Nouméa

Mutuelle régie par la loi du pays 2013 - 4 du 7 juin 2013 portant statut de la mutualité en Nouvelle-Calédonie
Arrêté N°2013 - 3903 / GNC du 26 décembre 2013

INFORMATION DU PATIENT EN CAS DE DOMMAGES LIÉS AUX SOINS

Lorsqu'un patient est victime d'un dommage imputable à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins, le Code de la santé publique (article L1142-4) impose qu'il soit informé dans les 15 jours sur :

- > Les circonstances et causes de survenue du dommage ;
- > L'étendue réelle du dommage ;
- > Les autres dommages potentiels à venir.

Cette information doit être délivrée lors d'un entretien réunissant au minimum le patient et le médecin responsable de la prise en charge et être tracée dans son dossier par un compte rendu.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Conjoint, membre de la famille, ami, médecin ou proche, la personne de confiance est désignée par un adulte malade ou bien portant pour exprimer son avis au cas où il serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté. Cette désignation est illimitée, sauf si elle est effectuée dans le cadre d'une hospitalisation où elle n'est valable que pour la durée de celle-ci. Elle doit être signée par la personne de confiance à qui le malade transmet par écrit ou par oral ses directives anticipées.

À aucun moment, la personne de confiance ne décide pour vous. En aucun cas, nous n'autoriserons la personne de confiance à accéder à votre dossier médical en dehors de votre présence et sans votre accord exprès.

asamad

Parce qu'on vit mieux chez soi

27 87 98

NOS MISSIONS

- **Maintenir, récupérer ou compenser l'autonomie**
- **Éviter ou retarder l'hospitalisation, ou le placement dans un établissement d'hébergement médicalisé**
- **Faciliter ou organiser le retour à domicile après hospitalisation**
- **Rompre l'isolement**

ASAMAD (Association du service d'aide au maintien à domicile)
Mail : asamad.secretariat@gmail.com - Tél. : 27.87.98

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Elles servent à connaître les volontés d'un patient qui serait incapable de communiquer après un accident ou une maladie grave. Elles sont nécessaires aux médecins lors de la prise en charge dans le cadre des urgences ou de la réanimation, mais aussi lors d'une aggravation dans un service d'hospitalisation ou à domicile. Il est recommandé à tous de rédiger des directives anticipées qui indiquent **ses volontés relatives à la fin de vie** pour la limitation ou l'arrêt des traitements. De durée illimitée, elles peuvent être modifiées ou révoquées à tout moment. Elles s'imposent aux médecins, qui en tiennent compte pour tout investigation, intervention ou traitement.

COMMENT FAIRE ?



Seules sont valables les directives anticipées ou la désignation de la personne de confiance écrites par le malade lui-même s'il est en capacité de le faire ou en présence de deux témoins s'il ne peut les rédiger. Elles ne peuvent être prises en compte si elles sont effectuées par un membre de la famille. Pour les rédiger, le patient peut s'aider de modèles de rédaction, dont ceux fournis avec le livret, mais il peut aussi le faire sur papier libre. Il est souhaitable d'en faire des photocopies et de les insérer dans le carnet vert de suivi des pathologies chroniques, pour ceux qui en possèdent, de les donner à sa personne de confiance, à sa famille et à son médecin.

Le centre d'accueil de jour Alzheimer

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



LÀ

POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le centre d'accueil de jour Edouard Trubert favorise le maintien de l'autonomie et de la vie sociale des personnes âgées diagnostiquées maladie d'Alzheimer ou apparentés.

N'hésitez plus, contactez la Croix-Rouge au 27 82 48

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Au Médipôle, la prise en charge de la douleur du patient est une préoccupation quotidienne des équipes soignantes. C'est pourquoi elles mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour soulager votre douleur au maximum et vous permettre ainsi de mieux vivre votre séjour à l'hôpital. Un service de l'Unité de traitement de la douleur existe au CHT.

LA DOULEUR N'EST PAS UNE FATALITÉ

Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et ont des répercussions sur votre vie quotidienne, physique et morale.

VOUS INFORMER, VOUS PRÉVENIR...

Après une intervention chirurgicale, pendant un examen douloureux, avant une situation qui peut entraîner une douleur (transport, séance de rééducation...), vous devez être prévenu qu'une douleur peut survenir par le personnel médical.

ON PEUT L'ÉVALUER

Les équipes soignantes utilisent des outils d'évaluation de la douleur et de son intensité. Chacun réagit à sa manière : il est donc nécessaire que vous informiez l'équipe de votre douleur et de ses symptômes. Votre participation est essentielle, car personne ne peut, ni ne doit le faire à votre place. Si vous souffrez, parlez-en à l'infirmière ou au médecin qui chercheront les causes et définiront un traitement adapté pour vous soulager.

Pour contacter l'équipe Douleur, adressez-vous au cadre de santé du service dans lequel vous êtes hospitalisé.

ON PEUT LA TRAITER

Agir contre la douleur peut prendre du temps. Mais, un traitement thérapeutique adapté vous aidera à retrouver le bien-être, l'appétit, le sommeil, l'autonomie et l'envie de vous retrouver avec les autres.

LE DON D'ORGANES

Le don d'organes, après sa mort, est possible en Nouvelle-Calédonie : il peut permettre de sauver la vie d'une ou plusieurs personnes ou améliorer leur qualité de vie. Il est effectué uniquement à des fins thérapeutiques. Le CHT développe cette activité en ce qui concerne surtout le don de reins.

QUE FAIRE POUR EXPRIMER SON CONSENTEMENT OU SON REFUS ?

Vous devez prendre position pour ou contre le don d'organes en vue de greffe. Si vous y êtes favorable, dites-le à vos proches. Vous pouvez aussi porter une carte de donneur avec vos papiers d'identité. Si vous êtes opposé, inscrivez-vous sur le Registre national des refus en adressant un courrier, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité à :
Agence de la biomédecine - Registre national des refus
TSA 90001 - 93572 St-Denis La Plaine Cedex
www.agence-biomedecine.fr

Avant tout prélèvement, l'hôpital consulte obligatoirement ce Registre national. Si le médecin n'a pas directement connaissance de votre position vis-à-vis du don d'organes, il devra s'efforcer de recueillir votre volonté auprès de votre famille ou vos proches.

Plus d'informations ?

La Coordination hospitalière de prélèvement
Tél. : 20 80 88 - donsdorganes@cht.nc

LA LOI

L'activité de don d'organes, de tissus et de cellules est encadrée par des règles éthiques et juridiques rigoureuses :

- > Loi n° 2011- 814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique - posant les principes du droit de chacun au respect de son corps, de l'anonymat donneur-receveur, de la gratuité du don d'organes et de tissus et de l'obligation de garantir la sécurité sanitaire.
- > Décret n° 2011-806 du 5 juillet 2011, portant extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna des dispositions réglementaires relatives au don et à l'utilisation d'organes, de tissus ou de cellules à des fins thérapeutiques.

NOS ÉQUIPES

Au CHT, une équipe de coordination, composée d'un médecin et d'infirmiers, organise l'activité de prélèvement d'organes, avec le service de Réanimation et l'Agence de la biomédecine. Elle assure également un soutien médical et psychologique du "donneur" et

de ses proches. Cette équipe est chargée de recueillir le témoignage des proches au sujet de la position du défunt : était-il pour ou contre le prélèvement d'organes ? Enfin, elle veille au respect des bonnes pratiques, en particulier au respect dû au corps du défunt.

LA GREFFE DE CORNÉE



Depuis 2016, le service Ophtalmologie réalise des greffes de cornée de pleine épaisseur, c'est-à-dire le remplacement complet de la cornée, sur des patients dont la cornée est opaque suite à un accident, un abcès de l'œil, une malformation ou une infection. Le greffon de cornée, acheminé en vol direct de Brisbane, est réceptionné et conservé par le service de Transfusion sanguine. Si le bilan de santé du patient ne présente aucune contraindication, ni aucune infection, le chirurgien réalise la greffe. L'intervention est prise en charge par la Cafat.

TRANSIT TRANSPORT INTERNATIONAL

Votre passerelle sur le monde
Your link on the world

Po Box 2379
98846 NOUMÉA CEDEX

tti Transit
Transport
International

Nouméa :
Tél. : (687) 27.34.02
Fax : (687) 27.87.62
Email : tti-sdv@tti-sdv.com

Tontouta :
Tél. : (687) 35.15.11
Fax : (687) 35.19.90
Email : tontouta.tti@tti-sdv.com



BCI Clic

Le COMPTE ÉPARGNE
POUR BIEN PRÉPARER
L'AVENIR DE VOTRE ENFANT

Ouvrir un compte épargne **BCI Clic** bonifié*, c'est un bon moyen de constituer une épargne pour votre enfant. Dès sa naissance et jusqu'à ses 18 ans, avec **BCI Clic**, vous épargnez à votre rythme et en toute liberté.



+ d'info au **256 990**
coût d'un appel local

* jusqu'à 500 000 FCFP

► www.bci.nc



Banque Calédonienne d'Investissement • SAEM au capital de 7,5 milliards XPF
Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex • Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35
RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n°0 015 479 001 - RIAS NC170007 voir rias.nc

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

LA MATERNITÉ

**Bienvenue au pôle Mère-Enfant !
La grossesse, la naissance et les premiers jours de Bébé sont des moments particuliers de votre vie. Le personnel du Médipôle souhaite vous accompagner au mieux et reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.**

À FAIRE PENDANT LA GROSSESSE

- > Activités physiques douces et régulières (marcher, nager...)
- > Manger varié et équilibré. Boire au moins 1,5 litre d'eau par jour. Laver soigneusement légumes et fruits
- > Respecter un horaire régulier pour dormir
- > Se laver les mains souvent
- > Se brosser les dents après chaque repas
- > Se doucher quotidiennement
- > Porter des vêtements amples et souples
- > Réorganiser les déplacements et le poste de travail si besoin
- > Revoir avec le médecin tout traitement en cours
- > Porter des chaussettes de compression en cas de lourdeur des jambes ou fatigue

À NE PAS FAIRE PENDANT LA GROSSESSE

- > Activités violentes ou à risques de chute et de choc
- > Soulever des charges trop lourdes
- > "Manger pour deux", sauter des repas, grignoter
- > Fumer
- > Boire de l'alcool : l'alcool est un toxique très puissant pour le cerveau du fœtus. Il peut entraîner des troubles de l'apprentissage, de la mémoire, de l'attention et de la réflexion chez le futur enfant.
- > Consommer des drogues (cannabis, héroïne, cocaïne...). La consommation de toutes les drogues, y compris la consommation de cannabis, peut avoir des conséquences sur le poids de naissance et le comportement du bébé.

VENEZ VISITER LA MATERNITÉ



Les premier et dernier mercredis de chaque mois à 14 h & 16 h
Inscrivez-vous au 20 83 02



LE DÉPART VERS LA MATERNITÉ

- > Vous avez perdu les eaux ou avez un doute sur un léger écoulement de liquide à n'importe quelle date de la grossesse ;
- > Vous avez des contractions utérines avant le 9^e mois de grossesse ;
- > Vous êtes à terme et avez des contractions régulières et douloureuses ;

- > Si vous n'avez pas senti votre enfant bouger depuis 12 heures ;
- > Si vous avez dépassé la date prévue de l'accouchement ;
- > Si vous saignez ou avez de la fièvre ;
- > Si vous avez fait une chute ;
- > Si vous constatez un gonflement des jambes, des doigts ou du visage, des maux de tête.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?



Le service des Urgences est ouvert 24 h/24 et 7 jours/7.

En cas d'urgence, appelez le 20 80 00 et demandez la sage-femme de garde en salle de naissance.

- Moins de 4 mois de grossesse : rendez-vous aux Urgences pédiatriques et gynécologiques
- Plus de 4 mois de grossesse : rendez-vous aux Urgences accouchement.

AVOIR TOUJOURS CE LIVRET
À PORTÉE DE MAIN ?



TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !
MONMEDIPOLE.NC



VOTRE DÉPART DE LA MAISON

Quel que soit le motif d'hospitalisation, il est important, avant de venir, de prendre une douche, de retirer vos bijoux, piercing compris, et votre vernis à ongles. Ne prenez ni portable, ni sac à main, ni appareil photo.

Par contre, n'oubliez pas d'apporter :

- > Votre carte de groupe sanguin, les échographies, votre dernier bilan sanguin ;
- > Le carnet de maternité, vos cartes CAFAT, d'AMG, de mutuelle...
- > Votre carte d'identité ou votre passeport, votre livret de famille ;
- > La reconnaissance anticipée si elle a été anticipée.

DISPOSEZ DU JUSTE NÉCESSAIRE

- > **Pour vous** : nécessaire de toilette, 3 serviettes de toilette, 3 chemises de nuit ouvertes devant, 3 soutiens-gorge d'allaitement, 6 culottes en coton ou slips jetables, t-shirts, une paire de claquettes, des serviettes hygiéniques, deux bouts de sein que vous trouverez en pharmacie si vous allaitez.
- > **Pour votre bébé (en taille 1 mois à 3 mois)** : 3 bodys, 3 brassières, 3 grenouillères, 1 turbulette, 3 paires de chaussettes, 2 paires de moufles, 2 bonnets, 2 brassières en laine, 3 serviettes de toilette, 3 bavoirs ou langes, du savon spécial bébé, peigne ou brosse, des couches (2 à 3 kg).
- > **Pour la salle d'accouchement** : 1 body, 1 grenouillère, 1 paire de chaussettes, 1 paire de moufles, 1 bonnet, 1 brassière en laine, 1 turbulette, 1 chemise de nuit, 1 slip, 1 couche (2 à 3 kg).



Born to be happy

la liste de naissance
la bébé liste

Mobilier

- Commodes
- Armoires...
- Lits

Repas

- Biberons
- Chaises hautes
- Mixeur-cuiseur...

Éveil

- Jeux
- Jouets
- Balancelles...

EN LIGNE
Visitez notre site et réalisez votre liste de naissance sur www.bebe9.nc

FRANCHISE
140 magasins à travers la France et les DOM-TOM

Balade

- Poussettes
- Sièges auto
- Porte bébé...

Bain

- Trousses de soins
- Baignoires
- Tables à langer...

Proches et amis souhaitent participer à votre bonheur en vous offrant des cadeaux. Quoi de plus pratique que de leur proposer la liste que vous désirez recevoir !

La bébé liste est un service gratuit qui vous permet de penser à tout, et de ne rien oublier pour accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

850 m² de surface de vente à votre disposition

Les plus grandes marques aux Normes Françaises

Votre liste de naissance en ligne ! Ne bougez plus de chez vous et modifiez ou créez votre liste à distance.

Partez sans payer ! Grâce à la liste Coup de cœur*

Un chèque-cadeau offert à la clôture de votre liste.

La parution de l'avis de naissance vous est OFFERTE dans les Nouvelles-Calédoniennes.

Route de la Baie des Dames - DUCDS (à côté de la boulangerie St Christophe) - Ouvert en continu de 9h à 18h du lundi au samedi. Tél. : 29 75 90















LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Obligatoire pour tout enfant, la déclaration de naissance doit être impérativement effectuée dans les trois jours qui suivent l'accouchement par le père du nouveau-né ou, à défaut, par un membre de la famille, témoin de la mise au monde, en vue d'établir l'acte de naissance. Elle nécessite la présentation d'un certificat établi par une sage-femme ou un médecin accoucheur, du livret de famille si les parents en possèdent déjà un, d'un acte de reconnaissance si cette procédure a été effectuée avant la naissance ainsi que, si les parents optent pour cette possibilité, d'une déclaration de choix de nom. Cette déclaration, gratuite, doit être effectuée auprès des services de la mairie du lieu de naissance, la commune de Dumbéa.

Mairie de Dumbéa, Koutio - Bureau État civil 66, avenue de la vallée - 98835 Dumbéa
Tél. : 41 40 30 - Fax : 41 64 66

mail : etat.civil@mairie-dumbea.nc

www.ville-dumbea.nc

Horaires d'ouverture : de 7 h 30 à 15 h 30 du lundi au jeudi, de 7 h 30 à 14 h 30 le vendredi

ATTENTION !

VOUS N'AVEZ QUE 3 JOURS POUR DÉCLARER LA NAISSANCE DE VOTRE ENFANT À LA MAIRIE

Si Bébé est né un	Le dernier jour pour le déclarer est le
Lundi	Jeudi
Mardi	Vendredi
Mercredi	Lundi
Jeudi	Lundi
Vendredi	Lundi
Samedi	Mardi
Dimanche	Mercredi

Après l'accouchement, vous et votre bébé êtes accompagnés et suivis par différents professionnels : pédiatres, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, auxiliaires puéricultrices, aides-soignantes...

VOS ACTES D'ÉTAT CIVIL À DUMBÉA : C'EST ICI QUE ÇA SE PASSE !



Un service optimisé avec de nombreux guichets et une borne d'accueil.

*Les déclarations de naissance et de décès ayant lieu sur la commune de Dumbéa, s'effectuent **UNIQUEMENT** à l'hôtel de ville de Dumbéa.*

HÔTEL DE VILLE

À NOTER

Toutes les autres démarches relatives aux inscriptions sur les listes électorales, demandes de passeports et de cartes d'identité... peuvent être réalisées à l'hôtel de ville, ainsi qu'à la mairie du nord, située plaine de Koé.

RENSEIGNEMENTS :

hôtel de ville de Dumbéa
66 avenue de la Vallée
KOUTIO
41 40 00 • www.ville-dumbea.nc



LES PREMIERS JOURS

Votre bébé est sous la responsabilité du pédiatre, assisté des infirmières puéricultrices et des auxiliaires de puériculture. Dans les premières 24 h, il est examiné par le pédiatre, puis la puéricultrice réalise les tests systématiques et examens nécessaires. L'équipe est à votre écoute et vous accompagne dans les gestes quotidiens : toilette, alimentation, conseils...

De nuit comme de jour, gardez votre bébé près de vous : ces premiers moments sont importants pour vous connaître. Si votre état de santé ne permet pas de le garder la nuit, il peut passer quelques heures en nurserie. Les auxiliaires de puériculture sont disponibles pour vous aider.

LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE BÉBÉ

Votre bébé a besoin de vous. N'hésitez pas à le porter, le tenir, le cajoler, lui parler tendrement, le caresser, le bercer, le réconforter. Et vérifiez régulièrement sa couche pour lui éviter des rougeurs douloureuses du siège.

ALIMENTATION DE VOTRE ENFANT

Le lait maternel est l'aliment le mieux adapté aux besoins de votre enfant. Si vous éprouvez des difficultés à allaiter, sachez qu'il existe des moyens simples pour y remédier. Une sage-femme ou une consultante en lactation pourront vous aider. Continuez d'allaiter tant que vous le souhaitez ou que vous le pouvez. Votre bébé peut aussi être nourri au biberon.

VOS SOINS

- > En cas de déchirure du périnée ou d'épisiotomie, les soins de siège doivent être minutieux pour une bonne cicatrisation : lavage à la douche et séchage après chaque passage aux toilettes.
- > Vous pouvez éprouver le "baby blues". Il se caractérise par une courte période de pleurs, d'irritabilité, une grande fatigue et un sentiment de vulnérabilité. Cela est normal. Questionnez les soignants si cela vous inquiète.
- > Envisagez une rééducation périnéale (et abdominale si césarienne). La rééducation est prescrite de façon systématique à la sortie de la maternité.

Découvrez notre meilleure protection.

Pampers



Pour toutes ses premières fois, enveloppez votre nouveau-né dans les couches Pampers® Premium Protection™ New Baby.

Les premiers mois de votre bébé passent très vite et sont une aventure pleine de premières fois. Pour chacun de ces moments, assurez-vous que votre bébé ne ressent que votre amour avec les couches **Pampers Premium Protection™ New Baby**.

Elles sont douces comme de la soie et offrent à votre bébé notre meilleure absorption grâce à leurs tout nouveaux Magical Pods, des canaux absorbants uniques qui aident à répartir l'humidité uniformément. Alors quelle que soit la prochaine première fois de votre bébé, il la vivra enveloppé dans **notre meilleure protection**.



taille Micro | 1-2,5 kg
taille 1 | 2-5 kg
taille 2 | 3-6 kg
taille 3 | 5-9 kg



taille 0 | 1-2,5 kg
taille 1 | 2-5 kg
taille 2 | 3-6 kg
taille 3 | 5-9 kg

Découvrez aussi les couches **Pampers Premium Protection™ New Baby Sensitive**. Testées cliniquement, elles ont jusqu'à 50% d'agents de soin en plus* et une touche d'aloé, pour offrir à votre nouveau-né la protection et la douceur dont sa peau délicate a besoin.

*Comparé aux couches Pampers Premium Protection™ New Baby.



CONTRACEPTION

N'attendez pas la consultation postnatale pour commencer une contraception. Renseignez-vous auprès de la sage-femme.

LE RETOUR À LA MAISON

Si votre bébé et vous-même êtes en bonne santé, vous resterez à la maternité entre 3 et 4 jours après la naissance.

Pour la sécurité de votre bébé :

- > Prévoyez un matériel de puériculture portant la mention NF (norme française) ou CE (Communauté européenne) ;
- > En voiture, attachez votre bébé dans un dispositif adapté à son poids et homologué par la sécurité routière ;
- > Ne laissez pas d'objets de petite taille à proximité ;
- > Ne laissez pas le bébé sans surveillance : dans le bain, sur une table à langer ou en compagnie d'animaux...

POUR LE COUCHAGE DE VOTRE BÉBÉ

- > Couchez votre bébé seul dans son lit et sur le dos, jamais sur le ventre, ni sur le côté ;
- > Il est préférable de le mettre dans une gigoteuse (ou turbulette) ;
- > La température conseillée pour la chambre est de 19°C.

Respecter ces conseils permet de réduire au minimum le risque de mort subite du nourrisson.

LE CARNET DE SANTÉ

Remis à la maternité et riche de nombreux conseils, il contient toutes les informations médicales nécessaires au suivi de la santé de votre bébé jusqu'à ses 18 ans. Il est le lien indispensable entre les différents professionnels et vous : conservez-le précieusement !

LA CONSULTATION POSTNATALE

Réalisée entre 6 à 8 semaines après l'accouchement, elle permet :

- > De faire le point sur la grossesse et l'accouchement, sur les événements survenus depuis et les relations avec votre enfant ;
- > D'effectuer un examen clinique de contrôle ;
- > De prescrire des séances de rééducation périnéale ;
- > De choisir une méthode de contraception.



Ne fumez jamais en présence de votre bébé et ne laissez pas les autres le faire. Ne le secouez jamais !

Salut,
moi c'est Stéphane,
j'ai 32 ans. J'aime les
soirées, les campings...
Franchement,
ma vie est plutôt cool.
Je suis marié et
j'ai une petite fille
qui a 5 ans.
Je les aime
plus que tout.

**J'AI DÉCIDÉ :
QUAND JE CONDUIS,
JE NE BOIS PAS D'ALCOOL.**

COEMI-LUNE

 ROUTE SANS ALCOOL

 www.gouv.nc

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**





LE SERVICE NÉONATOLOGIE

Votre bébé a besoin d'une surveillance spécifique et de soins adaptés. L'équipe s'assure de son confort et de sa sécurité, et lui apporte tous les soins dont il a besoin.

COMMENT AVOIR DES NOUVELLES ?

Une infirmière est chargée de votre bébé : c'est à elle qu'il faudra vous adresser. Vous rencontrerez aussi les pédiatres. Pour des raisons de confidentialité, les nouvelles ne sont données qu'aux parents.

Vous pouvez contacter l'infirmière du secteur 24 h/24 en téléphonant au standard du Médipôle au 20 80 00.

LES VISITES

Votre présence est autorisée de jour comme de nuit, sauf entre 9 h et 11 h (ménage et gestes techniques). Vos visites sont importantes car elles vous permettent d'assister et participer à l'évolution de votre enfant. Venez aussi souvent que vous le pouvez ! La famille et les amis peuvent avoir accès uniquement l'après-midi au couloir visiteur pour voir votre bébé.

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

Elle est prise en compte et traitée par plusieurs moyens : la succion (tétine et sucre), la tétée au sein, la contenance, le portage, la présence de maman ou papa...

LE BIEN-ÊTRE DE VOTRE BÉBÉ

Pour son confort, il sera positionné dans un cocon qui lui permettra de se sentir sécurisé et de retrouver des sensations de contact proches de celles vécues dans le ventre de maman. Vous pouvez amener un linge ou un doudou que vous aurez lavé et porté contre vous : votre bébé reconnaîtra votre odeur. Pour récupérer, le sommeil joue un rôle essentiel dans le développement : les équipes limitent au mieux les nuisances sonores et visuelles.

LE PEAU À PEAU



Il vous est proposé dès que l'état de santé de votre bébé le permet. Contre vous, votre enfant retrouve les repères qu'il avait pendant la grossesse : chaleur, odeur, bruit de votre cœur, de votre voix... Cela le rassure en lui permettant de maintenir sa température et de mieux respirer. N'hésitez pas à solliciter l'équipe !



LES PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE

Compte tenu de la fragilité de votre bébé vis-à-vis des infections, à chaque visite vous devez :

- > Déposer votre sac à main dans les casiers à l'entrée du service (prévoir un cadenas pour sécuriser vos affaires personnelles) ;
- > Retirer vos bijoux ;
- > Procéder à un lavage minutieux des mains, ongles et avant-bras ;
- > Éteindre et ranger vos téléphones portables ;
- > Mettre un masque en cas de rhume ou de toux ;
- > Prendre connaissance du protocole du service « mesures d'hygiène destinées aux parents » et le respecter.

CE LIVRET TOUJOURS
À PORTÉE DE MAIN ?
CHARGER L'APPLI



De 3 à 5 kg
Taille **S**, par 20 ou 50 couches

De 4 à 9 kg
Taille **M**, par 20 ou 50 couches

De 8 à 12 kg
Taille **L**, par 20 ou 50 couches

De 12 à 25 kg
Taille **XL**, par 20 ou 50 couches

Enfin,
une entreprise
s'engage
pour le bien-être
et le confort des bébés.
marmaillesplus.com

Marmailles plus
PARTENAIRE
OFFICIEL
Des Bébés
EN
PHARMACIES ET PARAPHARMACIES

Marmailles plus

TESTÉS
15 POINTS DE CONTRÔLE

Gamme de 3 à 25 kgs.

GARANTIE SANS HAP

Ne contient aucune des 26 substances allergènes du règlement cosmétique 1223/2009

LA CHARTE DU PATIENT HOSPITALISÉ

1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

2 Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

3 L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement

libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

5 Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

6 Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

8 La personne hospitalisée est traitée avec égard. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers.

Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges ou devant les tribunaux.



AVOIR TOUJOURS CE LIVRET
À PORTÉE DE MAIN ?

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI !
MONMEDIPOLE.NC



casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n°07 027 138
Banque Calédonienne d'Investissement - SAEM au capital de 7,5 milliards XPF - Siège social: 54, avenue de la Victoire - BP 95 - 98849 Nouméa, Cedex - RCS Nouméa 56 B 015 479 - Ridet n°0 015 479 001 - RIASNC70007 voir rias.nc
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE - Société Anonyme au capital de 1 068 375 000 F CFP - Siège social: 44 rue de l'Alma, BP 62 98848 NOUMÉA CEDEX - NOUVELLE-CALÉDONIE - RIDET RCS B 076232-001
Conception: INSIGN Photographie - Roman Ishanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points*: l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

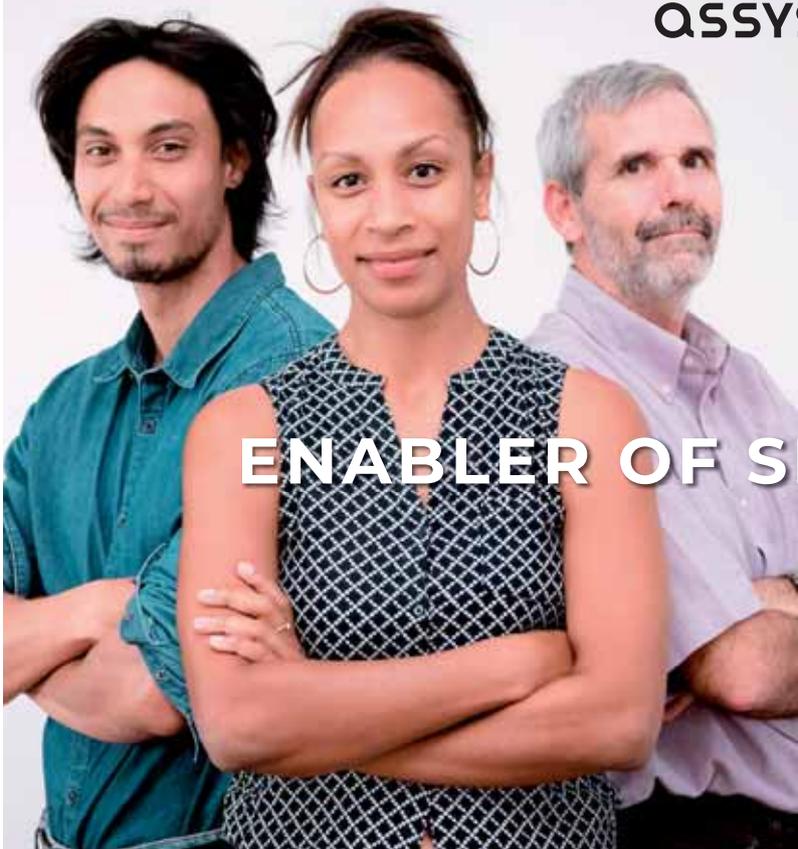
nc.casden.fr

01 64 80 64 80
appel non surtaxé,
coût selon votre opérateur
(du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h30
heures métropole)



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CALÉDONIENNE DE BANQUE

Retrouvez-nous chez



ENABLER OF SMART ISLANDS

ASSYSTEM, FAÇONNER L'AVENIR

Au service de nos clients : Centre Hospitalier Territorial de NC,
Centre Hospitalier du Nord, Clinique Kuindo-Magnin,
Centre de Radiothérapie de NC, IRM Sud,
Directions Provinciales de l'Action Sanitaire, SOCADIAM,
Agence Sanitaire et Sociale de NC, Agence de Santé de WF,
Professionnels de Santé.

Nous accompagnons nos clients dans le management,
la conception, la réalisation et l'amélioration de la performance
de leurs équipements dans la santé, l'industrie, les infrastructures,
le transport et les télécommunications, afin de mettre en œuvre
des systèmes sûrs, pérennes, performants et économes, apportant
le meilleur service possible à leurs utilisateurs.

Plus d'informations sur www.assystem.com